

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 27 juin 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept Juin deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 21 Juin 2013.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mme COURTOIS Catherine et Mr BLANC Frédéric (excusés).

M. STIRNEMANN Claude est présent à partir du sujet sur le droit de préemption urbain

Mme PIDOUX Valérie lit le PV de la réunion du 24 Mai 2013 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. SEGUIN Didier est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 4 sujets qui n'ont pas été prévus dans l'ordre du jour :

- devis de Mosaïque Environnement pour un complément d'étude de zones humides dans le cadre du PLU
- demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la végétalisation de la toiture du futur commerce
- devis SOCOTEC pour le rapport technique du bâtiment « commerce »
- devis de l'entreprise CADOUX pour des problèmes de ruissellement d'eaux du domaine public sur des propriétés privées

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter ces 4 sujets à l'ordre du jour.

Compte-rendu réunions sur le Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire résume l'avancée du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et expose quelques évolutions règlementaires. En effet il est possible que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) impose une étude environnementale complémentaire.

Devis Mosaïque Environnement (PLU)

M. le Maire propose le devis de Mosaïque Environnement pour un complément d'étude sur les zones humides, nécessaire pour approfondir certains résultats de l'étude initiale. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Mosaïque Environnement d'un montant de 1762.50 € HT.

Point sur le projet « aménagement centre-bourg »

M. le Maire présente une 1^{ère} estimation financière du projet « aménagement du centre-bourg » réalisé par le cabinet Bergeret. Le montant définitif sera proposé au prochain Conseil Municipal.

Devis SOCOTEC : rapport technique du bâtiment « commerce »

Après acceptation du Conseil Municipal de rajouter ce sujet à l'ordre du jour, M. le Maire présente le devis de SOCOTEC qui réalisera le rapport technique du futur bâtiment « commerce » et de ses abords, d'un montant de 3150.00 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis SOCOTEC pour la somme de 3150.00 € HT.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la végétalisation de la toiture du bâtiment place du Chalet

Après acceptation du Conseil Municipal de rajouter ce sujet à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, adopte une délibération pour pouvoir demander une subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en rapport à la végétalisation d'une partie des toitures du bâtiment place du Chalet dans le cadre du projet de la restructuration de l'ancienne laiterie en commerce, aménagement place du Chalet, création d'un accès normalisé à la Mairie et aménagement de la place de la Mairie.

Projet de plateau multisports

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'éventualité d'un projet de terrain multisports, un concours important peut être apporté par différents organismes, notamment la CCRO (Communauté de Communes des Rives de l'Ognon). Un accord de principe est émis par le Conseil Municipal. L'aménagement de ce terrain multisports se ferait à l'emplacement du terrain de foot, la proximité de l'école étant indispensable aux aides financières apportées par la CCRO qui a la compétence scolaire.

Droit de préemption urbain parcelles ZB 177, ZC 4, ZB 130 et 131

Dans le cadre de sa délégation permanente, M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERNAY ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour la vente des parcelles suivantes :

- ZB 177 située 26 Rue du Bochet
- ZC 4 située 2 Chemin de Rougeolle
- ZB 130 « Aux Combottes » et ZB 131 située 31 Rue du Bochet

Détérioration de livres de bibliothèque

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des livres de bibliothèque sont quelquefois rendus abîmés, hors d'usage et propose de demander à l'emprunteur, une somme de 10.00 € par livre détérioré. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire payer 10.00 € par livre rendu dans un état ne permettant plus de le prêter. Un titre de recettes sera établi pour encaisser la somme correspondante.

Bilan d'exploitation licence IV

Le stock devant être précisé, il n'est pas possible à ce jour de donner un bilan comptable de l'exploitation de la licence IV.

Devis CADOUX : ruissellement d'eau « du domaine public » en domaine « privé »

Après acceptation du Conseil Municipal de rajouter ce sujet à l'ordre du jour, M. le Maire informe le Conseil Municipal que quatre habitants se plaignent de problèmes dus au ruissellement d'eaux pluviales sur leur propriété. Un devis détaillé de l'entreprise CADOUX est présenté point par point. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- 1) faire réaliser des travaux
 - 4 chemin des Rappes : 1 contre, 3 abstentions, 5 pour : montant des travaux :
1 695.00 € HT

Séance du jeudi 27 juin 2013

-14 chemin des Rappes : 1 contre, 3 abstentions, 5 pour : montant des travaux :
950.00 € HT

-22 chemin des Rappes : 3 contre, 1 abstention, 5 pour : montant des travaux :
2 190.00 € HT

Montant total des travaux : 5 782.66 € TTC

- 2) de ne pas réaliser les travaux :

-25 rue du Bochet : 5 contre, 3 pour : le devis d'un montant de 2 505.00 € HT n'est pas
accepté (Mme PIDOUX Valérie, Conseillère Municipale s'étant retirée au moment de la
délibération)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h30

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 26 juillet 2013